




<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le 14 OCT 2019</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p> <p>Maire par délégation</p>  <p>MC TESTA</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 14 OCT. 2019</p>
---	--

Service : Juridique mep/n° 1091

ADMINISTRATION GENERALE

Enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement du Domaine Public communal d'un espace situé de part et d'autre du bâtiment « Le Clinton » situé Avenue Jean Moulin pour être rattaché à l'emprise foncière du projet immobilier en cours de réalisation sur cet immeuble.

Le Maire de la Ville de Béziers,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Code de la voirie routière et notamment son titre IV
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment Livre III Titre I
- VU le projet cité en objet

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Une enquête publique est prescrite en vue de la désaffectation et du déclassement du Domaine Public Communal d'une bande de terrain de 2 mètres de largeur de part et d'autre de l'immeuble dénommé « Le Clinton » situé avenue Jean Moulin. Ce foncier est destiné à être cédé au propriétaire de l'immeuble « Le Clinton » pour être rattaché à l'emprise foncière du projet immobilier en cours de réalisation sur ledit immeuble.

ARTICLE 2 : A cet effet, est déposé en Mairie un exemplaire dudit projet comprenant :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un plan cadastral
- Une demande adressée à FRANCE DOMAINE
- Un registre d'enquête

ARTICLE 3 : La durée de l'enquête est fixée à 18 jours consécutifs du vendredi 8 Novembre 2019 à 8 heures au lundi au 25 Novembre 2019 à 17heures.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie ainsi que sur les lieux, 15 jours

avant le début de l'enquête.

ARTICLE 5 : Le dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations formulées par le public sera à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, dimanche et jour férié exceptés au service juridique en Mairie Place Gabriel Peri du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30.

ARTICLE 6 : le Commissaire Enquêteur sera à la disposition du public au Service Juridique en Mairie le vendredi 8 Novembre de 14 heures à 17 heures et le lundi 25 Novembre de 14 heures à 17 heures.

En cas de nécessité il pourra recevoir toute personne intéressée sur rendez vous en téléphonant au Service Juridique (04 67 36 74 08).

ARTICLE 7 : Madame Florence ROSSIER MARCHIONINI est désignée en qualité de Commissaire-enquêteur.

ARTICLE 8 : A l'expiration du délai de 18 jours prévu à l'article 3 ci-dessus, Madame le Commissaire Enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra le dossier à Monsieur le Maire avec ses conclusions.

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de BEZIERS, les services de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

14 OCT 2019

Robert MENARD

Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe au Maire
Annie SCHMITT

